

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
JEUDI 24 MAI 2012

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **Approbation du compte rendu du 12 avril 2012,**
- **Point d'information sur le projet référentiel offre de formations,**
- **Avis sur le calendrier des formations,**
- **Renouvellement des membres des Commissions statutaires de l'UVHC,**
- **Avis sur les projets de conventions et règlements,**
- **Questions diverses.**

La séance débute à 14 h 00 et le conseil est présidé par Madame Souad HARMAND, Vice Présidente chargée des formations et Vice Présidente CEVU.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

Madame la Vice Présidente accueille Monsieur Olivier Sénéchal, enseignant élu au CEVU, suite à la démission d'un membre de la liste EMULATION.

I. Approbation du compte rendu du 12 avril 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Point d'information sur le projet référentiel d'offre de formations

Madame Harmand présente le dispositif référentiel offre de formations (ROF) et indique qu'il s'agit d'un outil mis en œuvre par l'AMUE.

C'est aussi un vecteur de visibilité de notre offre. Le processus sera automatisé et la communication sera facilitée avec des liens pour d'autres outils existants comme APOGEE.

ROF existe déjà dans les universités d'Aix Marseille et de Montpellier II.

ROF sera en parfaite adéquation avec le projet de reformulation de nos maquettes pédagogiques.

Il est précisé que le déploiement coûtera 6 000 € H.T et la redevance annuelle 2 500 € H.T Il faudra ajouter à ces sommes un coût de 360 € par millier d'étudiants inscrits dans l'établissement.

La parole est ensuite donnée à Madame Sandrine SENECHAL, chargée de mission pour ROF.

L'intéressée indique que l'AMUE nous guidera dans ce déploiement.

Une équipe projet a d'ores et déjà été installée comprenant un comité de pilotage ainsi que des responsables fonctionnels, techniques et de communication.

Madame Sénéchal rappelle qu'actuellement l'UVHC utilise SOF qui est plus limité.

A la suite de cet exposé, Madame Harmand annonce que les directeurs de composantes seront impliqués dans ce projet qui sera donc dématérialisé.

Des informations provenant de SOF seront récupérées et la base de travail tiendra compte de cet existant.

La parole est ensuite donnée aux membres du CEVU.

Madame Kras demande si les futurs dossiers d'habilitation revêtiront une forme précise et si le schéma ROF sera celui qui est actuellement suivi par l'AERES et ses experts.

Madame Mairesse confie que les développements proposés par l'AMUE sont généralement plus proches des conceptions de la CPU que de l'AERES. Elle rejoint Madame Kras en souhaitant qu'un seul dossier ROF/AERES soit à établir.

Madame Mairesse demande également si d'autres universités de la région sont concernées par ROF. La réponse est négative.

Madame Caouder s'interroge sur les offres de cohabilitations régionales qui ne seront pas davantage gérées au niveau du ROF.

Madame Harmand signale que le calendrier du déploiement sera proposé lors d'un prochain CEVU, après une présentation générale aux directeurs de composantes.

Un groupe de travail sera réuni fin juin 2012 avec la composition suivante :

- les directeurs de composantes,
- 4 représentants enseignants chercheurs (2 en sciences humaines, 2 en sciences et techniques),
- 2 enseignants volontaires par composante.

Une deuxième réunion définira ensuite la méthodologie.

Madame Mairesse intervient pour connaître l'interface ROF/APOGEE.

Il lui est répondu que cette interface existe et que l'on commencera à développer ROF qui a vocation à se déverser dans APOGEE.

III. Avis sur le calendrier des formations

Madame la Vice Présidente CEVU développe la proposition de calendrier pour l'année universitaire à venir.

Ce calendrier reprend les dates d'inscription et de réinscription des étudiants, le calendrier des formations, les dates de certaines épreuves communes et les dates des journées ou périodes d'accueil, d'intégration ou d'information.

Monsieur Bouchez, directeur de la DEVE, est invité à apporter des précisions sur les périodes d'inscription des nouveaux bacheliers et les inscriptions administratives par le biais de la chaîne ou directement par le web.

Il est tenu compte aussi des périodes de fermeture de l'établissement ainsi que des dates limites pour les inscriptions dans les cursus licence et master, comme le décret sur les bornes de début et de fin d'année universitaire en donne la possibilité aux établissements.

En ce qui concerne les doctorats, il est rappelé que les inscriptions doivent être prises dans la mesure du possible avant les remontées SISE de janvier.

En ce qui concerne le calendrier des formations, Monsieur Bouchez intervient en tant qu'élu au Conseil et fait part de son interrogation concernant la date d'ouverture de l'établissement dès le 27 août pour certaines composantes. Il pose ensuite la question des rythmes d'apprentissage pour les étudiants avec des journées de cours particulièrement chargées.

Madame Harmand lui répond que ce calendrier tient compte des périodes de fermeture qui ponctuent toute l'année universitaire, ce qui oblige ainsi à un allongement des semaines de formation.

Madame Kras intervient au sujet des charges liées aux obligations du contrôle continu, des examens, des réunions de jurys et des stages obligatoires qui ponctuent l'année universitaire.

Au nom des étudiants, Madame Béglot fait part des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants concernant l'application de ce calendrier de formation avec des cours placés à la fin du mois d'août ou des résultats d'examens attendus au début du mois de juillet (incidences sur les jobs étudiants et les locations de chambres).

Elle estime que la rentrée universitaire est placée trop tôt et que le calendrier est trop resserré.

Après ce débat, Monsieur Sénéchal intervient pour annoncer que le salon de l'étudiant pour la ville de Valenciennes aura lieu le 23 novembre 2012 et que le salon de l'étudiant à Lille est programmé du 17 au 19 janvier 2013.

Un salon des métiers aura également lieu en mars-avril prochain.

Dans la discussion qui a suivi, il a été exprimé le vœu que l'ENSIAME puisse participer pleinement à la journée de l'étudiant du jeudi 04 octobre 2012.

Une journée d'accueil de l'UVHC a été initialement envisagée le jeudi 20 septembre à destination des étudiants. Mais ce dossier n'est pas abouti. On proposerait plutôt une journée à destination des personnels nouvellement affectés (enseignants et BIATSS).

Des associations étudiantes pourraient également y participer.

Madame Truffert souhaite que le service commun de documentation soit partie prenante lors de cette journée.

Calendrier adopté moins une abstention.

IV. Renouvellement des membres des Commissions statutaires de l'UVHC

Monsieur Vaganay, directeur général adjoint des services rappelle le mode de renouvellement des membres des commissions statutaires de l'UVHC.

A ce titre, le CEVU doit se prononcer sur les candidatures pour 4 commissions (statuts, finances et budget, vie de l'étudiant, formation des personnels).

Les candidats se manifestent. Lorsqu'un seul candidat se propose, la désignation est automatique en l'absence d'opposition.

Cette règle est appliquée pour l'ensemble des représentants sauf pour la commission des statuts où deux enseignants se présentent aux suffrages de leurs pairs : Madame Mairesse et Monsieur Sénéchal. Après un vote à bulletin secret, Monsieur Sénéchal obtient 10 voix et Madame Mairesse 4.

Les noms de tous les représentants sont repris dans le tableau joint à ce compte rendu.

V. Avis sur les projets de conventions et règlement

a) Certificat de Compétences en Langues de l'enseignement supérieur :

Monsieur Baginski, directeur du pôle de compétences en langues détaille le nouveau règlement des sessions du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) qui a été élaboré fin février 2012 après réflexion des enseignants référents CLES de nos composantes.

Ce nouveau règlement tient compte du cahier des charges national du CLES. Il détaille les obligations et les responsabilités de l'étudiant lorsqu'il s'inscrit.

Monsieur Baginski fait observer que des DS et autres évaluations sont parfois programmées par des composantes au moment des épreuves du CLES.

La diffusion des calendriers discutés aujourd'hui devrait permettre de supprimer ces fâcheuses incidences.

Madame Béglot souhaite connaître les modalités de désinscription aux épreuves du CLES pour un étudiant qui ne souhaite plus être évalué car il existe des listes d'attente.

Monsieur Baginski lui répond que cette possibilité est détaillée point 1 tiret 4, deuxième paragraphe : « toute demande de désinscription devra être adressée au secrétariat du PCL, au plus tard une semaine avant les épreuves ».

Approbation à l'unanimité.

b) Convention de partenariat

La convention de partenariat entre l'association Entreprendre ou Apprendre Nord Pas-de-Calais, située à Marcq en Baroeul d'une part et l'UVHC d'autre part, est présentée par Monsieur Dumeau, enseignant de l'ENSIAME.

Il redit que cette convention a pour objectif de donner la possibilité à un groupe d'étudiants volontaires d'un établissement, de créer et de vivre une véritable entreprise.

Le partenariat propre à l'Université de Valenciennes est celui de la CCI, des ruches d'entreprises et de la Chambre de Métiers.

Ce partenariat a donc principalement pour cible l'accompagnement direct de 300 étudiants environ dans le cadre des Hubhouses et l'aboutissement de 50 nouveaux projets de création par an.

Il est également prévu des rencontres avec des entrepreneurs et des auto entrepreneurs.

Après cet exposé, Madame Harmand annonce que les informations concernant cette dynamique seront données aux responsables de formation par des conférences qui pourront être incluses dans le module transversal entrepreneuriat.

Monsieur Dumeau rappelle que les universités de Poitiers, Nantes et Valenciennes doivent participer au concours des mini-entreprises.

Pour conclure, Madame Harmand demande si ce dispositif entre en interaction avec la recherche.

Monsieur Dumeau lui répond que la junior entreprise peut envisager cette possibilité. Enfin, il est annoncé que le Hubhouse se situe au 1^{er} étage du bâtiment de l'ISTV.

Adoption à l'unanimité

c) Convention Cadre C2i2e entre l'UVHC et l'Université d'Artois

Monsieur Cadiou, chargé de mission pour le C2I énonce les objectifs de cette formation et de la certification C2i2e, nécessaire et obligatoire, pour pouvoir désormais enseigner.

L'Université d'Artois est pilote de l'affaire pour les 6 universités de la région.

Les étudiants inscrits en master enseignement peuvent subir gratuitement les épreuves de la certification c2i2e.

Une difficulté apparaît pour « les candidats libres » et les échoués antérieurs. Il est donc demandé un principe de contre-partie financière de 100 € pour les étudiants répondant à ces deux derniers critères.

Une somme de 200 € est également demandée aux étudiants sans expérience préalable d'enseignement et qui auront besoin d'un suivi plus approfondi pour cette certification en informatique.

Monsieur Vaganay rappelle que c'est à l'étudiant de s'acquitter de ce type de supplément.

Monsieur Maréchal demande au nom des élus étudiants, la gratuité de l'opération pour les préparateurs inscrits en diplôme d'Université qui n'ont cependant à se déplacer ni pour suivre cette formation (qui reste courte) ni pour subir les épreuves qui ont lieu sur le site de Valenciennes.

Madame Harmand voudrait que l'offre puisse rester viable pour l'Université de Valenciennes tandis que Monsieur Maréchal demande que l'on puisse discuter du coût réel de cette formation pour un étudiant inscrit en diplôme d'Université.

En conclusion, Monsieur Maréchal voudrait que l'on se détermine sur la convention et sur les mécanismes évoqués par Monsieur le DGS adjoint.

La convention est alors proposée aux suffrages des conseillers.

Résultat :

1 conseiller ne prend pas part au vote

Abstention : 15

Approbation : 12

VI. Questions et informations diverses

1. Madame Cauder annonce que la commission vie de l'étudiant et la commission FSDIE se réuniront le mardi 12 juin prochain.

Les dossiers du FSDIE sont à déposer pour le 08 juin, dernier délai.

2. Monsieur Sénéchal voudrait connaître les champs de compétences des Vice Présidents suivants :

- Formations

- Vie de l'étudiant

- Formation tout au long de la vie

Madame Harmand lui répond que monsieur le Président de l'UVHC a préparé des fiches relatives aux missions de chacun et que ces documents seront bientôt communiqués.

3. Monsieur Goutin pose une question sur les conseils de discipline. Monsieur Bouchez lui répond que le fonctionnement des commissions disciplinaires d'établissement d'enseignement supérieur est régi par le décret N° 92-257 du 13 juillet 1992.

4. Madame Kras s'interroge sur la réglementation désormais en vigueur concernant les compensations et les enjambements. Madame Harmand lui répond que cette question mérite d'être débattue au niveau de l'établissement et au niveau régional (approbation de Monsieur Sénéchal).

5. Monsieur Pommeray fait part de son interrogation concernant la capitalisation des Unités d'Enseignement (UE) et des Eléments Constitutifs (EC). Il est rappelé que la réglementation en vigueur afférente a été votée après soumission au CEVU en 2007.

Présidence :

Souad HARMAND, vice présidente CEVU

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

MAIRESSE Marie-Pierre
BEN BARKA Moktar
DUBAR Mirentxu
DUBOIS André
OUAFTOUH Mohammadi
SENECHAL Olivier

Collège B :

KRAS Anne-Marie
NIEMCZYK Sylvie
GOUTIN Philippe
PETIT Dorian
POMMERAY Michel

Collège BIATOSS :

BOUCHEZ Bernard
FLOQUET Laurence
JOLY André
TURPIN-WINTER Hélène

Collège Usagers :

HERBIN Amandine
RAVEL Amélie

LAMOURET Cédric
MARECHAL Simon
TISSOT Anthony
BEGLOT Chloé
COUSIN Laura
ESTEVE Fabien
KARAGULMEZ Stéphane
LOIRS Romaric
MASLARD Julien
PILNIAK Adrien

Personnalités extérieures :

Messieurs Thierry CLAISSE

Membres invités :

Mesdames Nathalie CAOUDER, Sandrine SENECHAL, Françoise TRUFFERT
Messieurs Christophe BAGINSKI, Frédéric CADIOU, Jean-Paul DUMEAU, François VAGANAY

Excusé :

Monsieur Fabien THIEME

Pouvoirs :

GOUAZE Serge à BEN BARKA Moktar
VAAST Séverine à DUBOIS André
DELEVAQUE Franck à GOUTIN Philippe
CHERRIER Emmanuel à PETIT Dorian
DAURIER Romaric à JOLY André
SWANN Maurel à LOIRS Romaric

La vice Présidente CEVU,



Souad HARMAND

ANNEXE

REPRESENTANTS DES USAGERS ET DES PERONNELS AUX COMMISSIONS STATUTAIRES DE L'UNIVERSITE

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 24 mai 2012

Commissions	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
Statuts	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil : C. BEGLOT</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil : O. SENECHAL</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil : H. TURPIN</p>
Finances et Budget	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil : A. HERBIN</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil : D. PETIT</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil : A. JOLY</p>
Vie de l'étudiant	<p>2 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les usagers élus au conseil : <u>Titulaires</u> : S. MARECHAL et A. PILNIAK <u>Suppléants</u> : A. RAVEL et Y. BADACHE</p>
Formation des personnels	<p>1 enseignant-chercheur désigné par le conseil : P. GOUTIN</p> <p>1 enseignant désigné par le conseil : S. NIEMCZYK</p>